ARRONDISSEMENT DE CLERMONT



N°53/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Le 16 septembre deux mil vingt-deux à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 9 septembre 2022.

PRESENTS: M. Desmedt, Maire; Mmes Brunet, Bourgoin, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints;

Mmes Dollez, Fernandes, M. Aubry, Mmes Coulon, Flagothier, MM. Berthelot, Rousseau, Mme Barre, M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS: Mme Bonnet par M. Bourgeteau, M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Delamarre par Mme Fernandes, Mme Trézel par Mme Barre, M. Hamot par Mme Bourgoin, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Delormel par M. Choquet, M. Kwak par M. Berthelot, Mme Konan par Mme Brunet.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Vigne et M. Lenoble.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice: 28 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés: 26

Votes Pour: 26 Votes Contre: 0 Abstentions: 0

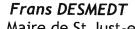
OBJET: Convention de mise à disposition d'un éducateur sportif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec la commune de Bulles pour la mise à disposition d'un éducateur sportif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention à raison de 5 heures hebdomadaires pendant 36 semaines scolaires,
- > DIT que cette convention prend effet à compter de l'année scolaire 2022/2023 pour une durée d'un an et prolongée annuellement par tacite reconduction.

Pour copie conforme.



Maire de St Just-en-Chaussée Conseiller Départemental